

## ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-**  
Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'union internationale de banques a entamé un processus de désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour les exercices 2024 - 2026.

Au sens de la réglementation en vigueur, on entend par actionnaires minoritaires, les personnes détenant individuellement 0,5 % au plus du capital de l'UIB pour les personnes physiques et au plus 5 % du capital de l'UIB pour les institutionnels.

L'assemblée électorale a pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires.

L'appel à candidature a été lancé le 30 novembre 2023 et publié sur les sites du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ainsi que sur le site de l'UIB [www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn)  
Le dépouillement des réponses reçues, dans les délais impartis, a permis de retenir les candidatures qui répondent aux conditions fixées par les Termes de Référence et mis à la disposition des actionnaires minoritaires.

Par conséquent, les actionnaires minoritaires sont invités à élire leur représentant au Conseil d'Administration parmi les candidats retenus et ce, lors d'une Assemblée Générale Elective, qui se tiendra **le vendredi 19 janvier 2024 à 15 heures**, à l'hôtel Barcelo Concorde - Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1, dont l'ordre du jour est l'élection d'un représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration de l'UIB pour un mandat de trois ans.

Cette convocation est personnelle et l'accès à la réunion se fera sur présentation d'une pièce d'identité pour les personnes physiques et d'un pouvoir de représentation dûment établi pour les personnes morales. La délégation de pouvoirs est permise par un acte dûment signé par le mandant.